HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: TESPRDD/IPMS/HV/MW

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments aux missions permanentes accréditées auprès de l'Office des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la résolution 78/214 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2023 (https://undocs.org/fr/A/RES/78/214), intitulée « Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence contre les personnes, fondées sur la religion ou les convictions », qui prie « le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport comprenant notamment les informations communiquées par le Haut-Commissaire et portant sur les mesures prises par les États pour lutter contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction, telles qu'énoncées dans la présente résolution ».

Les missions permanentes sont cordialement invitées à transmettre leurs contributions à ce rapport au Registry du HCDH à <u>registry@ohchr.org</u> (avec une copie à <u>ohchr-minorities@un.org</u>) avant le 16 avril 2024.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes les assurances de sa très haute considération.



MB et HV 16 février 2024